

Attestation de labellisation des contrats

Je soussigné, Martine DA LUZ, en qualité de Présidente de la MCVPAP, Mutuelle Complémentaire de la Ville de Paris, de l'Assistance Publique et des Administrations annexes, soumise aux disposition du livre II du code de la Mutualité, certifie que les contrats ci-dessous ont obtenu la labellisation officielle conformément aux dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale, ainsi qu'aux arrêtés ministériels en vigueur.

Liste des contrats MCVPAP labellisés

Intitulé de la gamme	Nom de la garantie	Nature du contrat	Période de validité de la labellisation		Autorité de labellisation
			du	au	
EVOLUTION	Bienvenue	Santé	01/01/2026	31/12/2029	ACCENTURE SAS
EVOLUTION	Essentiel	Santé	01/01/2026	31/12/2029	ACCENTURE SAS
EVOLUTION	Confort	Santé	01/01/2026	31/12/2029	ACCENTURE SAS
EVOLUTION	Premium	Santé	01/01/2026	31/12/2029	ACCENTURE SAS
INITIALE	Couverture 2	Santé	01/08/2024	31/07/2027	ACCENTURE SAS
INITIALE	Module A	Santé	01/08/2024	31/07/2027	ACCENTURE SAS
INITIALE	Module B	Santé	01/08/2024	31/07/2027	ACCENTURE SAS
INITIALE	Module C	Santé	01/08/2024	31/07/2027	ACCENTURE SAS
INITIALE	Module Plus	Santé	01/08/2024	31/07/2027	ACCENTURE SAS

Portée de la labellisation

Cette labellisation atteste que les contrats précités :

- Respectent les critères de solidarité et de responsabilité fixés par la réglementation.
- Sont éligibles au dispositif de participation financière des employeurs territoriaux prévu par les textes en vigueur.

Destination

La présente attestation est établie à la demande de la Ville de Paris, employeur public, pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Bagnolet, le 1^{er} décembre 2025



Martine DA LUZ
Présidente